

Commune de GUENROUET

date de dépôt : 13/10/2009

demandeur : SEP le clos du moulin

pour : lotissement en 15 lots

adresse terrain : Rue du moulin de la justice , à  
GUENROUET(44530)

**ARRÊTÉ**  
**autorisant à différer les travaux de finition**

**Le maire de GUENROUET,**

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 442-1 et suivants, R. 442-1 et suivants ;

Vu la demande présentée le 13 Octobre 2009 par Monsieur BARBERY, sollicitant l'autorisation de différer les travaux de finition et de procéder à la vente ou à la location des lots par anticipation.

Vu l'attestation de garantie d'achèvement présentée pour les travaux de finition des V.R.D. par la banque CREDIT MUTUEL en date du 01 Octobre 2009 ;

Vu l'arrêté de permis d'aménager en date du 26 Mars 2009 ;

Vu l'engagement du demandeur de terminer les travaux dans les délais fixé par cet arrêté ;

**ARRETE**

**Article 1**

Le lotisseur est autorisé à différer les travaux de finition et à procéder à la vente ou à la location des lots.

**Article 2**

Les travaux devront être achevés au plus tard le 26 Mars 2012.

Fait, le 12 Novembre 2009

Le maire

Sylvain ROBERT

Le lotisseur fournira à l'acquéreur un certificat attestant, sous sa responsabilité, l'achèvement des travaux concernant les équipements desservant le lot. Ce certificat sera joint à la demande de permis de construire.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.